

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR
57640



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°18/2022
En date du 21/06/2022

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION
SUR LA CIRCULATION ROUTIERE**

RUE DU BARON DE TRICORNOT

DU 24/06/2022 AU 26/06/2022

Le Maire de Charly-Oradour

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-2, L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'Agglomération.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.1^{er}, R.26, R.26.1, R.27, R.44 et R.225,

VU l'article R 610-5 du Code Pénal,

VU l'arrêté ministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes (Ministère de l'Intérieur et Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire),

VU l'arrêté du 4 octobre 1973 du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme portant application de l'article R. 26.1 du Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur Thierry BOURSON, Président de l'association FAMILLES RURALES à Charly-Oradour afin d'organiser une fête dénommée « Fête et Repas Gaulois » le 25 juin 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre l'accès aux pompiers et aux véhicules de 1^{er} secours,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Le stationnement de tous véhicules est interdit sur les 3 emplacements de stationnement situés rue du Baron de Tricornot, à hauteur du parc du Petit Bois, du 24/06/2022 à 8h00 au 26/06/2022 à 12h00.

ARTICLE 2

Des barrières de sécurité seront installées aux emplacements de stationnement par l'organisateur, délimitant l'emplacement exclusivement réservé à l'accès pompiers et aux véhicules de 1^{er} secours.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire de Charly-Oradour est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie d'Ennery, à Monsieur le Chef de la Police Municipale d'Ennery, ainsi qu'à Monsieur Thierry BOURSON, Président de l'association Familles Rurales de Charly-Oradour.

Fait à CHARLY-ORADOUR

Le 21/06/2022

Le Maire,
René HUBERT



